

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 01006

Numéro SIREN : 481 595 627

Nom ou dénomination : 6MOUV

Ce dépôt a été enregistré le 22/10/2021 sous le numéro de dépôt B2021/035070

Copie certifiée conforme

31670

Bernard CLAUDINON
Directeur Général



COMPTES ANNUELS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

SA 6MOUV

3 allée Olympe de Gouges
31778 COLOMIERS

SOTODEX

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de Toulouse Midi-Pyrénées

102 rue du lac 31670 LABEGE

Tel 05 61 75 06 49

Fax 05 61 73 50 30

courriel administration@sotodex.com

Web sotodex.com

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	1 250 952	1 097 780	153 172	199 697
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	30 543	8 619	21 925	5 286
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	54 859	50 446	4 414	12 749
Autres immobilisations corporelles	11 092	11 058	35	207
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 500		7 500	7 500
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 354 946	1 167 901	187 045	225 440
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				20 879
Produits intermédiaires et finis	665 518	133 104	532 414	532 414
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	27 134		27 134	7 060
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	495 199		495 199	105 398
Autres créances	62 156		62 156	31 572
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	677 265		677 265	19 040
Charges constatées d'avance (3)	849		849	815
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 928 121	133 104	1 795 017	717 178
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 283 067	1 301 005	1 982 062	942 617

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	149 400	149 400
Primes d'émission, de fusion, d'apport,	765 431	765 431
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-202 718	-272 048
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-13 200	69 330
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	698 913	712 112
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	13 983	
Emprunts et dettes financières diverses (3)	76 059	52 984
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	970 380	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 700	45 546
Dettes fiscales et sociales	137 027	90 299
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		41 675
TOTAL DETTES	1 283 149	230 505
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 982 062	942 617

(1) Dont à plus d'un an (a)	8 442	
(1) Dont à moins d'un an (a)	304 327	230 505
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)		471 235	471 235	359 700
Production vendue (services)	9 420		9 420	47 740
Chiffre d'affaires net	9 420	471 235	480 655	407 440
Production stockée			-20 879	686 367
Production immobilisée			84 110	67 652
Subventions d'exploitation			1 500	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			342 396	5 772
Autres produits			11 071	84
Total produits d'exploitation (I)			898 854	1 167 316
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			97 130	211 382
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			101 421	106 179
Impôts, taxes et versements assimilés			7 439	5 452
Salaires et traitements			184 769	154 755
Charges sociales			69 504	57 101
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			142 913	120 183
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				469 727
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			337 255	12
Total charges d'exploitation (II)			940 431	1 124 791
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-41 577	42 525
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			139	911
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			139	911
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-139	-911
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-41 716	41 614

Compte de résultat (suite)

31/12/2020 31/12/2019

Produits exceptionnels

Sur opérations de gestion

1 174 610

Sur opérations en capital

Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges

Total produits exceptionnels (VII)

1 174 610

Charges exceptionnelles

Sur opérations de gestion

870 302

Sur opérations en capital

Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions

Total charges exceptionnelles (VIII)

870 302

RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)

304 308

Participation des salariés aux résultats (IX)

Impôts sur les bénéfices (X)

-28 213 -27 408

Total des produits (I+III+V+VII)

900 027 1 167 926

Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)

913 227 1 098 596

BENEFICE OU PERTE

-13 200 69 330

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

15 341 14 432

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SA 6MOUV

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 982 062 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 13 200 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/04/2021 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Faits caractéristiques

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Changement de méthode comptable :

La reconnaissance du chiffre d'affaires sur le projet Fennec et H215 a été constaté avec la méthode de l'avancement, compte-tenu de la durée des projets (contrat à long terme). Jusqu'au 31/12/2019 la SA 6Mouv utilisait la méthode de l'achèvement.

L'option pour la méthode préférentielle de l'avancement entraîne sur l'exercice :

La constatation en facture à établir du chiffre d'affaires pour 401.776€ (352.018€ pour le Fennec et 49.758€ pour le H215), une comptabilisation en charge des frais liés au projet pour un montant total de 212.911€ (187.391€ pour le Fennec et 25.520€ pour le H215).

Aucun stock de production en cours n'est constaté sur ces projets.

L'impact de ce changement de méthode sur le résultat de l'exercice clos au 31/12/2020 est de +188.865€ (+164.627€ pour le Fennec et +24.238€ pour le H215).

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	1 166 842	84 110		1 250 952
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	10 135	20 408		30 543
Immobilisations incorporelles	1 176 977	104 518		1 281 495
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	54 859			54 859
- Installations générales, agencements aménagements divers	807			807
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 285			10 285
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	65 952			65 952
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	7 500			7 500
Immobilisations financières	7 500			7 500
ACTIF IMMOBILISE	1 250 428	104 518		1 354 946

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	104 518			104 518
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	104 518			104 518
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Frais de recherche et de développement

Notes sur le bilan

Montant Brut	Durée
R&D GENERIQUE	14 285 3
R&D THEODOLITE	11 031 3
R&D MESURE TTF	11 816 3
R&D FNPT2	4 651 3
R&D GENERIQUE SIMULATEUR	59 161 3
R&D GENERALIQUE 2009	76 285 3
R&D ARCHITECTURE MFP GENERIQUE+MOUVEMENT 4 AXES+EFFETS VISUELS ATTERI	39 342 3
R&D GENERATION D'OBJETS	26 205 3
R&D AJUSTEMENT MODELES VOL	18 307 3
R&D TOFF	16 068 3
R&D TURBHEL	58 898 3
R&D SAGOD	6 720 3
FORAGE MEMOIRE	5 830 3
R&D 2014	169 695
R&D 2015	148 581
R&D 2016	107 495
R&D 2017	252 417
R&D 2018	72 404
R&D 2019	67 652
R&D 2020	84 110

Frais de recherche

1 250 952

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	967 144	130 635		1 097 780
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 849	3 770		8 619
Immobilisations incorporelles	971 993	134 405		1 106 398
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	42 111	8 335		50 446
- Installations générales, agencements aménagement divers	807			807
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	10 078	173		10 251
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	52 996	8 507		61 503
ACTIF IMMOBILISE	1 024 989	142 913		1 167 901

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 565 704 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	7 500		7 500
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	495 199	495 199	
Autres	62 156	62 156	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	849	849	
Total	565 704	558 204	7 500

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	482 131
Total	482 131

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 149 400,00 euros décomposé en 14 940 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 312 769 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	13 983	5 541	8 442	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	85 700	85 700		
Dettes fiscales et sociales	137 027	137 027		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	76 059	76 059		
Produits constatés d'avance				
Total	312 769	304 327	8 442	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	116 728			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	102 745			
(**) Dont envers les associés	76 059			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 76 033 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fourn. Fact. Non Parvenues	10 746
Dettes Prov Conges Payes	9 589
Charges Soc. Sur Conges Payes	3 673
Charges sociales - charges à payer	2 186
Etat Autres Charges A Payer	1 944
Total	28 139

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avances	849		
Total	849		

Impacts de l'événement Covid-19

Emprunt PGE souscrit pour 100k€ mais remboursé durant l'exercice.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 884 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Autres informations

Engagements financiers

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 10 164 euros.

6MOUV
Société Anonyme au capital social de 149.400 euros
Siège social : 3 allée Olympe de Gouges, 31770 Colomiers
RCS Toulouse n° 481 595 627

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2021

L'an 2021,
Le 30 Juin à dix heures,

Les actionnaires de la société anonyme 6MOUV se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire par téléconférence en application de l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales en raison de l'épidémie de covid-19, lesdites adaptations ayant été prorogées et modifiées par les ordonnances n°2020-460 du 22 avril 2020 et n°2020-1497 du 2 décembre 2020, sur convocation faite par le Conseil d'Administration, en date du 14 Juin 2021.

Sont présents ou représentés au téléphone:

- Madame Odile AUDUBERT,
- Monsieur Jean BROQUET,
- Monsieur Bernard CLAUDINON,
- Madame Julie CLAUDINON,
- Monsieur Philippe GUISSSET,
- Monsieur Alain JOURDAN
- Monsieur Jérôme LIEVRE-CORMIER,
- Madame Géraldine PIMONT,
- Madame Magali VAISSIERE,
- La société VSM représentée par Monsieur Jean BENOIT.

Sont absents :

- Monsieur Marc ALBAN,
- Monsieur Serge COCAULT,
- Indivision VILAIN.

La société JSK Audit, commissaire aux comptes de la Société, dûment convoquée, est absente et excusée.

La réunion est présidée par Monsieur Jérôme LIEVRE-CORMIER, Président du Conseil d'Administration et associé de la Société.

Monsieur Bernard CLAUDINON assume les fonctions de Secrétaire de la séance.

Le président de séance constate et déclare que les actionnaires présents au téléphone ou représentés représentant 91,2% soit plus d'un tiers des droits de vote, le quorum requis par l'article 25 des statuts de la Société est atteint et qu'en conséquence, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président de séance dispose des éléments suivants :



- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire ;
- les procurations données par les actionnaires représentés,
- un exemplaire des statuts de la Société.

Le président rappelle que les actionnaires ont été convoqués sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport sur les comptes annuels,
- Approbation des Comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2020,
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code du Commerce,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour les formalités.

Puis, le président donne lecture du rapport de gestion.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes sur les comptes.
Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 13 610 voix sur 14 940.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que le résultat de l'exercice se solde par une perte de 13.200 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter la perte de 13.200 euros au compte de "report à nouveau".

Après affectation de la perte, le compte report à nouveau est déficitaire de 215.917 euros.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'il n'y a pas eu de distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 13 610 voix sur 14 940.



TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 13 610 voix sur 14 940.

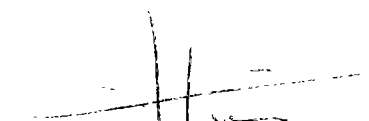
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à la majorité de 13 610 voix sur 14 940.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à onze heures trente.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par le président de séance et le secrétaire conformément aux dispositions des statuts.



Jérôme LIEVRE-CORMIER



Monsieur Bernard CLAUDINON



SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

INSCRITE PRES LA COUR D'APPEL DE PARIS - MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

19 RUE BERANGER 75003 PARIS - TÉL. 01 48 87 27 68 - PORT. 06 13 40 15 27 - FAX. 01 45 67 06 93
e-mail : j.s.k@orange.fr

6MOUV

Société anonyme au capital social de 149 400 €
3, allée Olympe de Gouges - 31770 COLOMIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

6MOUV

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 149 400€

3, allée Olympe de Gouges

31770 COLOMIERS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société 6MOUV,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 6MOUV relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe relative au changement de méthode comptable.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VÉRIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président du Conseil d'Administration.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les

6MOUV

décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

6MOUV

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 juin 2021.

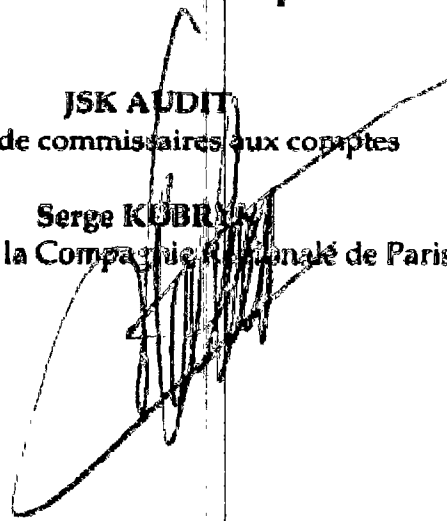
Le commissaire aux comptes

JSK AUDIT

Société de commissaires aux comptes

Serge KOBRYN

Membre de la Compagnie Régionale de Paris





SOCIETE DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

INSCRITE PRES LA COUR D'APPEL DE PARIS - MEMBRE DE LA COMPAGNIE REGIONALE DE PARIS

19 RUE BERANGER 75003 PARIS - TÉL. 01 48 87 27 68 - PORT. 06 13 40 15 27 - FAX. 01 45 67 06 93
e-mail : j.s.k@orange.fr

6MOUV

Société anonyme au capital social de 149 400 €
3, allée Olympe de Gouges – 31770 COLOMIERS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société 6MOUV,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris, le 11 juin 2021.

Le commissaire aux comptes

JSK AUDIT

Société de commissaires aux comptes

Serge KUBRAN

Membre de la Compagnie Nationale de Paris

